

Sainte-Thérèse, le 25 septembre 2019

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le lot 2 225 238 à Prévost, ainsi que les anciens numéros de lots correspondants
V/réf. : EPREV-1909-01

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 11 septembre dernier ainsi qu'à notre conversation téléphonique, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint des documents en lien avec les lots 342 et 344 de la Paroisse de Saint-Jérôme. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 5 juin 2001, 2 pages
2. Rapport d'inspection abrégé du 17 mai 2001, 4 pages
3. Rapport d'inspection du 30 juin 2001, 7 pages
4. Rapport d'inspection du 17 septembre 2003, 3 pages
5. Avis du 22 septembre 2003, 1 page

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (19)

Saint-Eustache, le 5 juin 2001

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

N/Réf. : 7316-15-01-63400-03
200004855

Objet : Implantation et exploitation d'un lieu d'entreposage
d'abrasif et de fondant

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 30 mars 2001, reçue le 2 avril 2001 et complétée le 28 mai 2001 j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Implantation et exploitation d'un lieu d'entreposage d'abrasif et de fondant (sel) d'une superficie de 3300 mètres carrés sur la rue Doucet, lots 342P et 344P du cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme, dans la Ville de Prévost, dans la MRC La Rivière-du-Nord.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7316-15-01-63400-03
200004855

Le 5 juin 2000

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre et documents, «Demande d'obtention d'un certificat d'autorisation, Entreposage d'abrasifs lots 342 et 344 rue Doucet» datés du 30 mars 2001, signés par Yves Beaulieu, ing. transmettant une attestation de conformité à la réglementation de la Ville de Prévost, un extrait de plan de zonage et des informations techniques, 21 pages ;
- Lettre et documents, «Demande d'obtention d'un certificat d'autorisation Entreposage d'abrasifs, lots 342 et 344, rue Doucet» datés du 15 mai 2001, signés par Yves Beaulieu, ing. transmettant une résolution de la Ville de Prévost et un rapport de caractérisation des sols préparé par la firme LVM-Fondatec daté de mai 2001, signé par Daniel Larose-Charrette, ing., M.Sc. et Jocelyn Marcotte, ing., M.Sc., 32 pages ;
- Lettre et documents, «Demande d'obtention d'un certificat d'autorisation Entreposage d'abrasifs, lots 342 et 344, rue Doucet» datés du 24 mai 2001, signés par Yves Beaulieu, ing. transmettant deux résolutions de la Ville de Prévost, une offre d'achat du terrain et un devis technique, 45 pages ;
- Plan, «Vue en plan, détail et coupe», daté du 21 avril 2001, révision de mai 2001, signé par Yves Beaulieu, numéro SM 01 de 01.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

Marc Dubreuil
Directeur régional des Laurentides

MD/RM

RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ

N/RÉFÉRENCE : 7316-15-01-63400-03

DATE DE RÉDACTION : 2001/05/18

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2001/05/17

HEURES : - ARRIVÉE : 10H30

- DÉPART : 11H00

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Robert Marcotte, chargé de projet

. LIEU INSPECTÉ

Lots 342 et 344, rue Doucet à Prévost

. ADRESSE POSTALE (si différente)

Ville de Prévost, 2870, boul. du Curé-Labelle, J0R 1T0

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): Yves Beaulieu, ing, surintendant travaux publics, Ville de Prévost

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

- BUTS : Inspection dans le cadre de l'analyse de la demande de certificat d'autorisation.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je procède en compagnie du représentant de Prévost à l'inspection du terrain. Ce terrain est en friche et le chemin d'accès sera à élargir. La zone avant l'entrée du site ne bénéficiant pas de l'aqueduc est une zone industrielle. Les zones d'habitation sont suffisamment éloignées et sécuritaires et localisées en amont de l'écoulement de la nappe phréatique.

Le fossé Nord est complètement boisé et mène à son fond à un ruisseau permanent d'une largeur d'environ 4 mètres. Ce ruisseau a un bon débit malgré la période de sécheresse que nous traversons. En amont de la piste cyclable sur le ruisseau il y a un barrage à castor qui semble de construction assez récente. En aval, il y a des vieilles palettes de bois et une vieille chaise sur la rive. L'effluent du dépôt de sel se jettera à la base Sud du pilier du ponceau de béton traversant la piste cyclable.

L'emplacement du dépôt de sel par rapport au plan et devis initial sera déplacé de 36 mètres vers le Sud afin de l'éloigner du bord du fossé. Il faut éviter l'ajout de poids au sommet du fossé pour éviter une rupture de pente.

3. CONCLUSION

Le ruisseau montre des signes évidant d'une présence faunique. Il faut apporter une attention à la vérification du calcul de dilution des chlorures dans la demande de certificat d'autorisation et au niveau du suivi environnemental.

4. RECOMMANDATION

Poursuivre l'analyse de la demande de certificat d'autorisation.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Robert Marcotte, géologue _____

2001/05/18

- VÉRIFIÉ PAR: _____

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Localisation : Lots 342 et 344, rue Doucet
Identification : Futur dépôt d'abrasifs de la Ville de Prévost
N/Réf : 7316-15-01-63400-03
Date : 17 mai 2001
Photographe : Robert Marcotte



Photo no. 1 – Emplacement du dépôt de fondant. La piste cyclable est à l'arrière des arbres au fond.



Photo no. 2 – Dépression au Nord du terrain menant au ruisseau permanent localisé au fond.

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Localisation : Lots 342 et 344, rue Doucet
Identification : Futur dépôt d'abrasifs de la Ville de Prévost
N/Réf : 7316-15-01-63400-03
Date : 17 mai 2001
Photographe : Robert Marcotte



Photo 3 La dépression débute à partir de la ligne d'arbre derrière la véhicule.



Photo 4 Le ruisseau au fond de la dépression. Un ponceau de béton permet au ruisseau de s'écouler sous l'ancienne voie ferrée devenue piste cyclable.



Photo 5 Même ruisseau et ponceau. L'effluent du dépôt de sel sera situé à la base du pilier de béton.



Photo 6 Le même ruisseau en amont de la piste cyclable. On remarque un barrage à castor



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-15-01-63400-03

DATE DE RÉDACTION :

2001-08-01

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2001-07-30 - ARRIVÉE : 13 :50
- DÉPART : 14 :25

. INSPECTEUR /INSPECTRICE : Guillaume Potvin

. ACCOMPAGNÉ DE: N/A

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)
Lieu d'entreposage d'abrasifs **Ville de Prévost**
Ville de Prévost 2840, boul. Curé-Labelle
Lots 342 et 344, rue Doucet à Prévost. Prévost (Québec)
JOR 1T0

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui non TÉLÉPHONE

NOM/ADRESSE

N/A

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): M. Yvon Fauché, propriétaire de Membranes F.R. Liners.
M. Simon Létourneau, technicien (Membranes F.R. Liners).

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
[X] [] [] [X]
Nombre: 4 2

ÉCHANTILLONS

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS
[] [] [] [] [] []

- AUTRE(S) []
PRÉCISEZ

- BUT(S): Vérifier le respect des lois et règlements appliqués par le MENV.
Vérifier si le site d'entreposage d'abrasifs est conçu de façon à respecter les conditions du
certificat d'autorisation du 5 juin 2001 à Prévost. Inspection de conformité.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-15-01-63400-03

DATE DE RÉDACTION :

2001-08-01

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. Simon Létourneau qui affirme travailler pour la compagnie Membranes F.R. Liners. La compagnie qu'il représente a été mandatée par la municipalité de Prévost pour effectuer la pose de la membrane de type Solmax. Il affirme que du sable fin a été étendu sous la surface de la membrane et que les travaux sont supervisés par M. Yves Beaulieu (dir. services des travaux publics). M. Beaulieu devrait arriver sous peu.

INSPECTION : Lors de l'inspection, des employés effectuaient l'étanchéisation des contours des conduites de PVC d'un diamètre de 6 pouces à l'aide de membranes et de fusils chauffants. Sur la membrane, je note l'inscription Solmax International 400. Le drain de la cellule est placé au centre et non à l'est de l'aire d'entreposage tel qu'indiqué sur les plans. J'entreprends de procéder à une inspection de la membrane. En passant sous les joints, je note une ouverture de deux centimètres à un endroit. Quand j'informe les responsables que j'ai trouvé une ouverture, ils se sont empressés de l'a colmater. Je prélève des coordonnées GPS du lieu (voir carte 2) que je rapporte sur une carte Arc View. Les travaux semblaient être effectués en conformité avec le certificat d'autorisation du 5 juin 2001. Cependant tous les aspects techniques du CA n'ont pas été vérifiés.

3. CONCLUSION

- Mis à part quelques différences sur les plans (position du drain de la cellule, changement de type de membrane (Soprema était prévu au CA), la membrane semble être bien installée et conforme. Les travaux semblent être supervisés par le service des travaux publics de la ville de Prévost en la personne de M. Beaulieu (pas rencontré lors de l'inspection).

4. RECOMMANDATION(S)

- Fermer le dossier.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Guillaume Potvin TPE



2001-08-01

- VÉRIFIÉ PAR: Robert Rochon.

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

Le remplacement de la membrane prévue par une Solmax ne cause aucun problème. La position centrale du drain est plus avantageuse que la position latérale prévue au CA.

Robert Mancette, chargé de projet.

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Localisation : Lot 342 et 344, rue Doucet à Prévost (Québec).
Identification : Ville de Prévost (Lieu d'entreposage d'abrasifs)
Date : 30 juillet 2001
N/RÉF : 7316-15-01-63400-03
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 1: Installation du drain principal sur la membrane. Des employés de la compagnie F.R. Liners effectuait l'étanchéisation autour du drain principal qui se trouve au centre de la cellule étanche et non plus à l'est selon les plans fournis.



Photo no. 2: Étanchéisation des conduites du bassin de décantation. Le point GPS Nad 1983 UTM 002 a été prélevé à cet endroit (voir carte 2). Flèche jaune : Cette conduite de 6 pouces de diamètre en PVC est sur-élevée par rapport à l'autre qui mène au cours d'eau.

Date : 30 juillet 2001

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Localisation : Lot 342 et 344, rue Doucet à Prévost (Québec).
Identification : Ville de Prévost (Lieu d'entreposage d'abrasifs)
Date : 30 juillet 2001
N/RÉF : 7316-15-01-63400-03
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 3: Conduite de 6 pouces de diamètre dont les eaux se déverseront dans un cours d'eau affluent à la Rivière du Nord. Le point GPS 001 Nad 1983 UTM a été prélevé à cet endroit (voir carte 2)

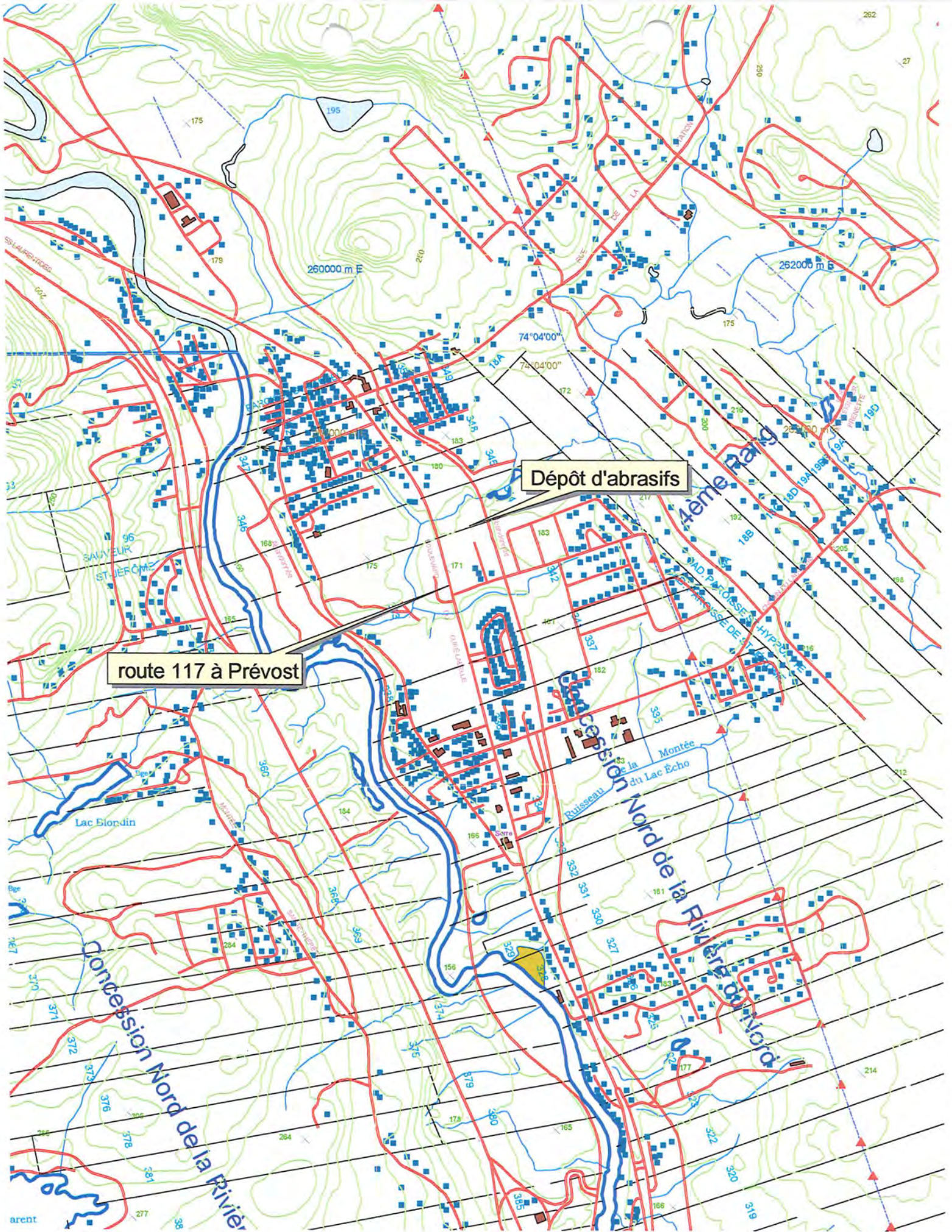
Date : 30 juillet 2001

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Localisation : Lot 342 et 344, rue Doucet à Prévost (Québec).
Identification : **Ville de Prévost (Lieu d'entreposage d'abrasifs)**
Date : 30 juillet 2001
N/RÉF : 7316-15-01-63400-03
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 4 : Vue générale de la cellule d'entreposage d'abrasifs conçue avec une membrane de marque Solmax. Du sable fin a été étendue sous la membrane. Flèche jaune : Accès par la rue Doucet. Flèche bleue pâle : Du sable a été ajouté sur les rabats de la membrane.



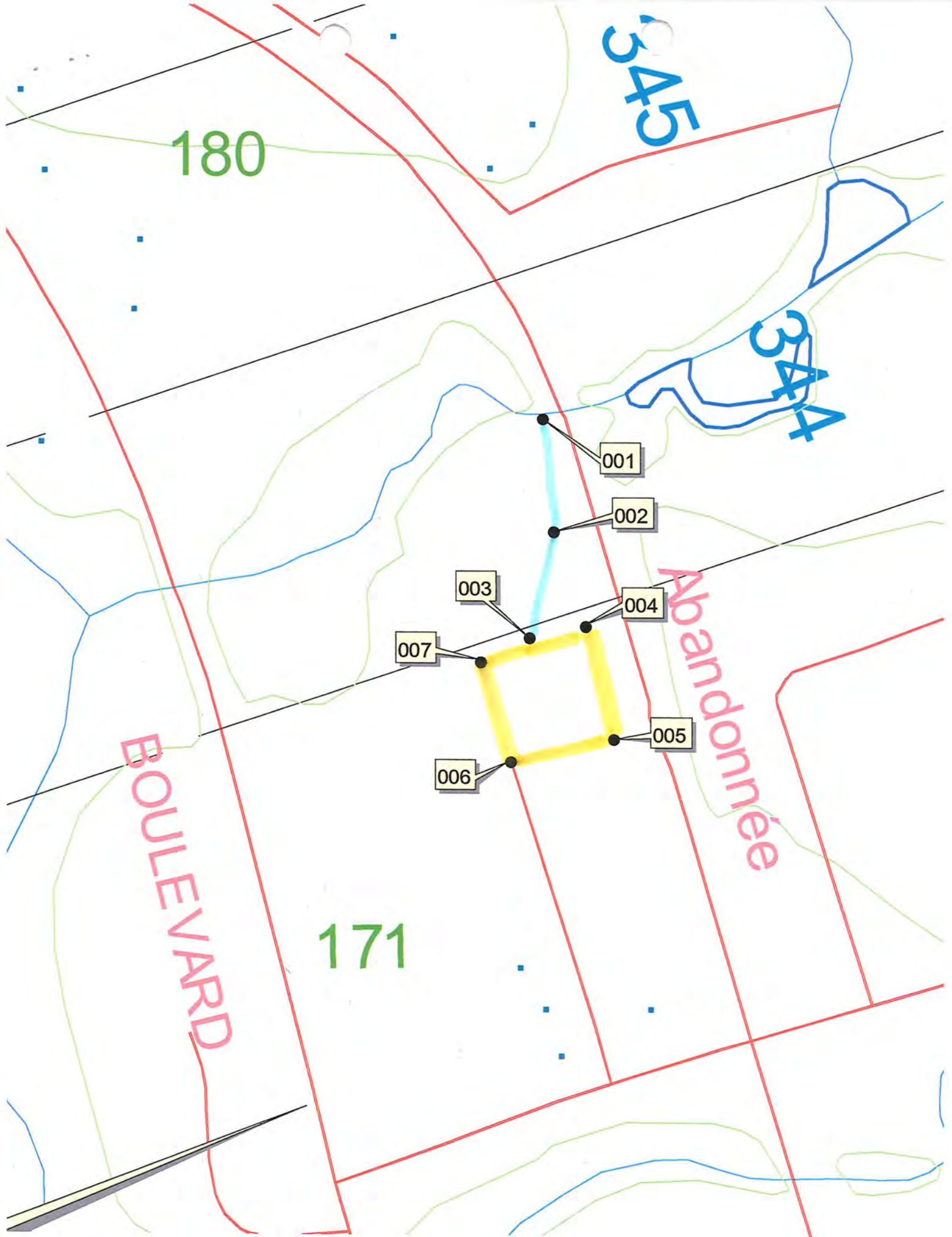
Échelle 1 : 20,000

N/RÉF : 7316-15-01-63400-03

Carte 1

Site d'entreposage d'abrasifs
 Suivi du CA du 5 juin 2001
 Source : carte Arc View 31G-16
 Date : 30 juillet 2001.
 Coordonnées Gps NAD 1983 UTM

Localisation Générale des lieux.



Échelle 1 : 6,000

N/RÉF : 7316-15-01-63400-03

Carte 2

Site d'entreposage d'abrasifs
 Suivi du CA du 5 juin 2001
 Source : carte Arc View 31G-16
 Date : 30 juillet 2001.

Coordonnées Gps NAD 1983 UTM

- GPS 001 (rejet en cours d'eau) photo no. 3 18T 0572134 et UTM 5079949
- GPS 002 (bassin de décantation) (photo no. 2) 18T 572140 et UTM 5079889
- GPS 003 (Drain du fond de la cellule) 18T 572127 et UTM 5079832
- GPS 004 (coin de l'aire) 18T 572157 et UTM 5079838
- GPS 005 (coin de l'aire) 18T 572172 et UTM 5079779
- GPS 006 (coin de l'aire) 18T 572117 et UTM 5079766
- GPS 007 (coin de l'aire) 18T 572101 et UTM 5079819

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-15-01-63400-03

DATE DE RÉDACTION : 2003-09-22

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2003-09-17 - ARRIVÉE : 10 :35
- DÉPART : 10 :55

. INSPECTEUR /INSPECTRICE : Guillaume Potvin

. ACCOMPAGNÉ DE: N/A

. LIEU INSPECTÉ

Aire d'entreposage d'abrasifs et de fondant

Ville de Prévost

Lots 342 et 344, cadastre de la paroisse de Saint-

Jérôme

rue Doucet

Prévost (Québec)

**Accès par la 117 Nord (prendre la rue Richer puis
Doucet).**

. ADRESSE POSTALE (si différente)

Ville de Prévost

2840, boul. Curé-Labelle

Prévost (Québec)

J0R 1T0

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui non TÉLÉPHONE

NOM/ADRESSE

Non applicable.

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): Aucune lors de l'inspection.

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

Nombre: 2

ÉCHANTILLONS

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S)
PRÉCISEZ

- BUT(S): Vérifier le respect des lois et règlements appliqués par le MENV. Effectuer le suivi de la lettre de la Ville du 19 novembre 2002. Lors de l'échantillonnage, la ville nous mentionnait que le piézomètre F-1 ne contenait pas d'eau. Le MENV a alors demander des correctifs et la Ville nous a répondu qu'ils vont forer un autre piézomètre. Vérifier si ça a été fait. CA du 5 juin 2001.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-15-01-63400-03

DATE DE RÉDACTION :

2003-09-22

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je localise un seul piézomètre (F-1) en amont hydraulique de l'aire d'entreposage. Peut-être que l'autre piézomètre est présent mais malgré une inspection systématique des lieux, je n'ai pas été en mesure de le localiser (végétation en place). Du sable mélangé avec des chlorures étaient en cours d'entreposage lors de l'inspection.

3. CONCLUSION

Nous restons sans nouvelle quant au forage d'un nouveau piézomètre afin d'analyser l'impact sur les eaux souterraines du secteur.

4. RECOMMANDATION(S)

Transmettre un avis à la Ville de Prévost leur demander ce qui a été fait depuis leur lettre du 19 novembre 2002 et demander les résultats des analyses sur l'amont hydraulique si effectué.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Guillaume Potvin TPE

2003-09-22

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet



2003/09/22

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

PHOTOGRAPHIE DE L'INSPECTION

Localisation : Lieu d'entreposage d'abrasifs et de fondants.

Intervenant : Ville de Prévost

Date : 17 septembre 2003.

N/RÉF : 7316-15-01-63400-03

Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 1 : Le seul piézomètre que j'ai été en mesure de voir est celui-ci identifié comme F-1 et se trouvant en amont hydraulique de l'aire d'entreposage. Impossible de repérer d'autres piézomètres (végétation dense).



Photo no. 2 : Entreposage d'abrasifs et de fondants en cours lors de l'inspection.



Direction régionale des Laurentides

CERTIFIÉ

LC 041 017 389
(2003/09/24)

Saint-Eustache, le 22 septembre 2003

AVIS

Monsieur Réal Martin, greffier
Ville de Prévost
2840, boul. Curé-Labelle
Prévost (Québec)
JOR 1T0

Objet : Aire d'entreposage d'abrasif et de fondant situé sur les lots 342 et 344, cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme (rue Doucet) à Prévost (Québec).

Monsieur,


La présente fait suite à une inspection effectuée le 17 septembre 2003 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale des Laurentides à l'endroit mentionné en rubrique.

Lors de cette inspection de conformité, il nous a été impossible de localiser le nouveau piézomètre que vous vous étiez engagé à construire dans votre lettre du 19 novembre 2002 signée par Madame Nathalie Éthier. Nous restons sans nouvelle quant à la qualité de l'eau souterraine et permettre de comparer la qualité de l'eau en amont versus aval de l'aire d'entreposage d'abrasif et de fondant. Votre certificat d'autorisation du 5 juin 2001 mentionne que des analyses de l'eau souterraine devaient être effectués dans l'année suivant la construction de l'aire d'entreposage à deux endroits soit amont et aval hydraulique.

Dans ce contexte, nous vous demandons de nous transmettre **avant le 10 octobre 2003** un plan de la démarche effectuée pour corriger la situation.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Guillaume Potvin au (450) 623-7811, poste 262.

RP/GP


Richard Paquet, coordonnateur
Division contrôle
Secteurs municipal et hydrique

